



Droit dans le métier de carrosserie

Par **FREDMAZURIER**, le **07/04/2011** à **18:09**

Bonjour,

J'ai une petite entreprise en carrosserie. Je désire savoir si un texte de loi existe concernant la durée de garantie après travaux, pour les réparations, redressages tôleries et peinture sur les véhicules accidentés.

Je vous remercie par avance pour votre réponse.

Bien cordialement,